

**CONCOURS EXTERNE
DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE**

SESSION 2023

ÉPREUVE DE RÉPONSES À DES QUESTIONS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Durée : 3 heures
Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.♦ Pour les questions à 6 et 4 points, une réponse développée et structurée est attendue. |
|--|

Question 1 (6 points)

Comment s'exerce la démocratie dans les collectivités territoriales ?

Question 2 (4 points)

La part de la fiscalité dans les ressources des collectivités territoriales.

Question 3 (4 points)

Le budget local : principes, dates et vote.

Question 4 (2 points)

L'achat responsable dans le cadre de la commande publique.

Question 5 (2 points)

Le principe de séparation des juridictions administratives et judiciaires.

Question 6 (2 points)

La protection des lanceurs d'alerte.